



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15.06.2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin, à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 08 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc SCHNOEBELEN, Maire.

Etaients présents : M. Roger HARTMANN, M. Pascal GROSS, Mme Sandrine DIDIERLAURENT, Mme Claire WURMLINGER, Mme Sandra SCHNOEBELEN

Absents excusés : M. Christian HINDERER, M. Mario LEIRITZ, M. Gérard HINDERER

POINT 01	Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2017
-----------------	---

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2017 et a signé le registre des délibérations.

POINT 02	Travaux
-----------------	----------------

a) Bâtiment Mairie-Ecole : travaux de mise en accessibilité et réfection des façades du bâtiment (Présence des Architectes Messieurs DOSDA et SCHRECK)

Le Maire a demandé aux architectes M. DOSDA et M. SCHRECK de présenter au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité et rénovation des façades de la mairie.

Le Maire remercie M. DOSDA et M. SCHRECK.

Les architectes ont présenté l'avant-projet sommaire relatif à la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole.

L'avant-projet sommaire prévoit un coût global prévisionnel pour les travaux de 137 080.00 € HT décomposé comme suit :

Tavaux de mise en accessibilité et réfection des façades du bâtiment Mairie-Ecole	
Estimation des travaux (avant-projet sommaire)	
Nature des travaux	Montant des travaux HT
Démolition gros -œuvre/VRD	48 115.00
Electricité	7 500.00
Sanitaire	5 090.00
Ravalement des façades	25 125.00
Zinguerie	4 100.00
Elévateurs PMR	22 000.00

Serrurerie	8 625.00
Cloisons -Plafonds Finitions	6 645.00
Faïence murale -sol souple	2 780.00
Menuiserie intérieure bois	7 100.00
TOTAL	137 080.00

Vu la délibération du 06 octobre 2016 confiant la mission de maîtrise d'œuvre aux architectes DOSDA SCHRECK et la société ETIBAT,

Vu le projet présenté en cette séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner un accord de principe pour le projet.
- Demande aux architectes de rectifier le projet comme suit :
 - concernant la mise en accessibilité intérieure du bâtiment : suppression de l'élévateur prévu à l'intérieur et des travaux relatifs au bureau de la mairie.
 - rajouter le remplacement des fenêtres de toit.
 - prévoir la rehausse de l'échafaudage et l'habillage complet des lucarnes en zinc.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

b) Eclairage public

Dans le cadre des travaux visant à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public, de 69% à 79 %, le Maire présente un devis de l'entreprise GAUTHERAT d'un montant de 21 063.00 € H.T, pour le remplacement de toutes les ampoules en place par des ampoules à LEDS plus économiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient le devis présenté en cette séance pour un montant HT de 21 063.00 €
- Sollicite une aide au titre du programme de CEE (Certificat d'Economie d'Energie), Economies d'Energies dans les TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- Les crédits sont prévus au BP 2017 article 2152

c) Travaux de mise en conformité des installations électriques : Décision modificative budgétaire N° 01

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vérification des installations électriques par le bureau de contrôle SOCOTEC, il a fallu procéder à des travaux de mise en conformité.

Montant des travaux :

Bâtiment Mairie-Ecole : 985.00 € HT

Chalet communal : 2 132.50 € HT

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil, à l'unanimité

- Prend acte du montant des travaux réalisés par l'entreprise GAUTHERAT
- Prévoit les crédits au BP 2017 article 21311 et 21318 par la décision modificative budgétaire N° 01

POINT 03	Communauté des Communes La Porte d'Alsace-Largue : approbation de la nouvelle dénomination de la Collectivité fusionnée
-----------------	--

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et suivants ;
 VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Largue et de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en date du 30 mars 2017 approuvant le souhait des élus du Conseil Communautaire d'avoir une collectivité bénéficiant d'une dénomination représentative et cohérente pour ses habitants et son territoire dans les domaines économique, touristique et géographique ;

Considérant que cette dénomination devra être lisible et identifiable pour ses communes membres et asseoir une trajectoire de son territoire pour les années à venir ;

Considérant que la nouvelle dénomination devra permettre la création de la charte graphique et visuelle de la Communauté de Communes, avec pour objectif de se faire connaître et reconnaître à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire ;

Considérant les résultats du sondage effectué auprès des élus titulaires du Conseil Communautaire portant leurs choix en majorité sur la dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la nouvelle dénomination suivante « **Communauté de Communes Sud Alsace Largue** » ;
DEMANDE au Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

POINT 04	Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
-----------------	---

Le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

POINT 05	Finances communales : Approbation Compte de gestion 2016
-----------------	---

M. le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le Trésorier. Ce compte de gestion de l'exercice 2016, qui fait apparaître les mêmes résultats de clôture que le compte administratif, est conforme au compte administratif 2016, et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 06	DIVERS
-----------------	---------------

Demandes d'autorisation d'urbanisme

<i>demandeur</i>	<i>dossier</i>	<i>objet</i>	<i>en cours</i>	<i>accordée le</i>	<i>refusée le</i>
M. Emmanuel CUSSIG et Mme Léa TALEC 27.04.2017	PC modificatif	S4 Parcelle N° 310 Agrandissement de la maison de 1.00 m en longueur sur la façade ouest et agrandissement des débords de toiture en pignon à 0.50 m Construction Maison individuelle	*****		
M. Guy GENSBITTEL 03.05.2017	PC	S 1 parcelles N° 31 – 33 -34 Réalisation de 4 maisons individuelles jumelées 2 à 2, démolition de la grange	*****		
M. Roland LEDIG 15.05.2017	DP	Abri pour pompe piscine et accessoires	*****		

Demandes de certificats d'urbanisme

demandeur	dossier	terrains	objet
Me Hélène SIFFERT- KLUSKA 25.04.2017	CU b	S 1 parcelle N° 140	Construction d'une maison individuelle
Me Thomas STEHLIN 06.05.2017	CU a	S 4 parcelle N° 97	***
Me Thomas STEHLIN 06.05.2017	Cu a	S 1 parcelle N° 29 et N° 30	***

Autres points divers :

- **Fibre Optique**

La société Rosace est chargée du déploiement de la fibre optique en Alsace. Les habitants intéressés pourront s'inscrire à l'aide d'un formulaire qui sera distribué avec le compte-rendu.

- **Compteur Linky**

Le Maire informe le conseil qu'il a été interpellé par des administrés au sujet du déploiement et de l'installation des compteurs LINKY.

En effet, suite à une décision des pouvoirs publics, ENEDIS (anciennement ERDF) remplace depuis décembre 2015 les compteurs d'électricité classiques par le nouveau compteur communicant Linky sur l'ensemble du territoire national.

Cette opération intervient à la suite d'une directive européenne de juillet 2009, ainsi qu'en application des textes sur la transition énergétique.

Une information sera distribuée avec le compte-rendu.

- **Demande d'acquisition de terrain communal par des particuliers**
Suite à la demande d'acquisition de terrain communal (une partie de la parcelle N° 144 section 2) par M. Yves SUTTER et M. et Mme Éric et Claire WURMLINGER, (Séance du conseil municipal du 23.03.2017), le Maire informe le Conseil que cette demande d'acquisition de terrain communal n'a pas été mise à l'ordre du jour de cette séance, faute d'éléments insuffisants concernant le SCOT et le PLU i, pour pouvoir répondre à cette demande dans l'immédiat.
- **Fête des Voisins** : La fête des voisins sera organisée le samedi 26 août 2017.
- **Bois de chauffage** :
Il reste 4 stères de bois de chauffage. (Les personnes éventuellement intéressées sont priées de contacter la mairie)
- **Arrosage des fleurs** : Le Maire remercie les élus qui se chargent de l'arrosage des fleurs

Fin de la séance à 22 h 45.

Autres informations

Fermeture du secrétariat de la mairie
du 14 juillet 2017 au 29 juillet 2017 inclus.

Le permis de conduire à portée de clic

Du nouveau dans le Haut-Rhin, site pilote, pour vos démarches permis de conduire.

Depuis le 06 juin 2017, date de fermeture des guichets en Préfecture et en Sous-Préfecture pour les permis de conduire, les démarches liées aux permis de conduire, quel qu'en soit le motif (inscription à l'examen, demande de permis de conduire après la réussite aux épreuves, demande de renouvellement en cas de perte ou de vol, validation de brevet professionnel, peuvent être réalisées sur internet, via des télé-procédures disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Le site internet dédié : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Sortie organisée par l'amicale des sapeurs- pompiers de GILDWILLER HECKEN FALKWILLER

L'amicale des sapeurs- pompiers de GILDWILLER HECKEN FALKWILLER organise une sortie d'une journée le 22 juillet 2017 au plan incliné d'Arzviller et la Villa Météor. (brasserie)

Si vous êtes intéressés par cette sortie, contacter le 06 06 41 40 34

L'ambroisie, plante dangereuse pour la santé. Plus d'infos sur www.ambroisie.info

Entretien de votre jardin :

A Falkwiller : l'entreprise « L'Olivier, Espaces verts »

FISCHER Olivier Tél 06 03 66 01 54 Service à la personne SAP828478503

L'entretien de votre jardin. Devis gratuit. lolivierespacesverts@gmail.com

Mangez local et de saison, devenez consommateurs !

> Pourquoi ?











- Consommer des produits ultra-frais, locaux et de saison
- Soutenir directement l'activité des paysans et artisans locaux
- Sauvegarder la biodiversité agricole et la spécificité des terroirs
- Encourager une économie locale et créer des emplois
- Réduire notre impact environnemental (moins d'emballages, de transports, etc.)
- Privilégier une alimentation diversifiée et de qualité
- Partager des moments conviviaux

> Comment ?

Rejoignez les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) !

A Traubach-le-Haut, ce sont 6 producteurs locaux qui vous proposent leurs produits chaque semaine. Les AMAP proposent une grande gamme de produits sains, locaux et de saison sous forme d'abonnement solidaire.

> Quels produits peut-on trouver à Traubach-le-Haut ?

AMAP	Produits	Fréquence de distribution	Prix	Bio
AMAP L'étable aux légumes	Légumes	Hebdomadaire	Grand panier : 17 € Petit panier : 11 €	
Pom d'Api Pom d'Amap	Fruits	Quinzaine (semaines paires)	Grand panier : 560 €/saison Petit panier : 300 €/saison	
Lupp'amap	Produits laitiers de vache, chèvre, brebis	Quinzaine (semaines paires)	Panier de 15 ou 20 € / quinzaine	
	Œufs		2,50 € les 6 œufs	
	Pain, brioche <i>Pizza & tartes sur commande</i>		Panier de 5 € Option brioche : 5 €	
	Viande de porc	1 fois par an	160 € le colis de 10 kg	
AMAP Ferme de la Rose Blanche	Poulet	Mensuelle	17 € / poulet	
AMAP Charolais	Viande de bœuf	1, 2, 3 ou 4 distributions / an au choix	130 € les 10 kilos	
	Steaks hachés (bœuf)		75 € le colis de 40 steaks de 125 g	
	Viande de veau	1 ou 2 distributions / an au choix	95 € les 5 kilos	
	Produits transformés à base de bœuf : saucisse séchée, fleischnakas, gendarme, etc.	Mensuelle	Petit panier = 50 € Grand panier = 100 €	
AMAP S'Humpaloch	Bière	Mensuelle (saison : 6 mois)	De 10,50 à 42 € (colis de 3, 6 ou 12 bouteilles / mois)	
AMAP VINIFERA	Vin d'Alsace	Bisannuelle (avril et décembre)	De 28 € à 133 €	 
AMAP Déclinaisons Fruits	Confitures	Mensuelle	1 point = 1,15 €	



= Agriculture Biologique /

= en cours de conversion /



= Agriculture Biodynamique

Tous les produits sont certifiés Agriculture Biologique ou en cours de conversion.

> Les AMAP, comment ça marche ?

- Le consommateur s'engage auprès d'un paysan ou d'un artisan et **paie son abonnement par avance** (généralement l'abonnement dure une saison de production). Il **soutient la trésorerie** du producteur et lui permet de **planifier et quantifier** sa production. Il est néanmoins tout à fait possible d'adhérer à une AMAP en cours de saison !
- **Un contrat est établi** qui définit les types de produits distribués, la périodicité des distributions, la durée de l'abonnement et son coût. Vous devrez souscrire à autant de contrats que d'AMAP auxquelles vous souhaitez vous abonner.
- Le producteur distribue **ses produits frais** sur le lieu de distribution choisi. Les abonnés reçoivent leur panier.
- Des liens privilégiés se créent et la distribution devient **un moment d'échange convivial** entre producteurs et amapiens.

> Comment s'inscrire ?

Pour définir les modalités de votre adhésion, vous pouvez directement prendre contact avec les producteurs en vous rendant sur le lieu de distribution tous les vendredis de 17h à 18h sur la Ferme des Bianchi (16, rue de Bréchaumont à **Traubach-le-Haut**). **A partir du vendredi 09 juin 2017.**

Pour plus d'infos : www.rhenamap.org / contact@rhenamap.org / 03.89.49.58.57.

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence
destiné à la protection des personnes âgées et des personnes handicapées
en cas de risques exceptionnels.

LE MAIRE INFORME

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi N° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1^{er} de la loi institue dans chaque département, un Plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempête...).

Cette loi confie aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret N° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert à la **Mairie de FALKWILLER** dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le Préfet, du Plan d'Alerte et d'Urgence.

La demande d'inscription est facultative. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire disponible à la mairie, sur simple demande.

GYMNASTIQUE ENTRETIEN ADULTES

Amatrices de vie saine et sportive,
Gourmandes en recherche de bonne conscience,
Sortez vos agendas !
La G.E.A. vous donne rendez-vous pour la reprise.
Réunissez vos outils : tapis, serviette et bouteille d'eau
Et venez nous rejoindre à la salle communale de Hecken

Lundi 11 septembre à 18 h30 pour la gym douce

Mercredi 13 septembre à 20 h 00 pour la gym tonique

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à m'appeler au 03 89 25 36 88
Les inscriptions auront lieu le soir de l'assemblée générale, soit le lundi 16 octobre à 19 h 45.
Nous en profiterons pour célébrer autour d'un verre le début de cette nouvelle année sportive.

A très vite ! Béatrice